



COMMUNIQUE

PASS NAVIGO !!!

Nous vous informons que désormais sur l'Île de France le **PASS NAVIGO** sera mieux pris en charge par l'administration !!!

En effet, le Décret n°2023-812 change le montant du remboursement de votre titre de transport, ce ne sera plus la moitié de l'abonnement mais bien les trois quarts qui seront remboursés...

legifrance.gouv.fr

Objet : modification du calcul de la prise en charge par l'employeur des déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur au lendemain de sa publication à l'exception des dispositions du 3° de l'article 1^{er} qui entrent en vigueur au 1^{er} septembre 2023 pour la prise en charge des déplacements faits à compter de cette date.

Notice : le décret augmente la prise en charge du titre de transport collectif. Cette prise en charge est de 75 % de la valeur annuelle mensualisée du titre de transport à compter du 1^{er} septembre 2023.

Références : le décret et le texte qu'il modifie peuvent être consultés sur le site Légifrance (<https://www.legifrance.gouv.fr>).

La Première ministre,

Sur le rapport du ministre de la transformation et de la fonction publiques,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L. 723-1 ;

Vu le code des transports, notamment son article L. 1221-3 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 3261-1 et L. 3261-2 ;

Vu le décret n° 2010-676 du 21 juin 2010 modifié instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes du 26 juin 2023.

Cette nouvelle disposition parue au journal officiel le 21 AOUT 2023
sera effective à partir du 1^{er} Septembre 2023 !

Adresse du Bureau local : 3 avenue de la Division Leclerc
94260 Fresnes

Mail : dispparis@fojustice.fr

Tel : 0754839845

SLP **FO Justice** DISP PARIS
Le : 25 Aout 2023

